

RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 F.CFA

www.adiac-congo.com

N° 3838 - MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2020

ASSEMBLÉE NATIONALE

Le calendrier de la session budgétaire se fait toujours attendre

Le calendrier de la présente session budgétaire se fait toujours attendre. Entretemps, le gouvernement ne fait pas non plus montre d'empressement pour transmettre à l'organe législatif le projet de loi portant reddition des comptes de l'exercice 2019 ainsi que le collectif budgétaire 2020 dont le vote du budget 2021 reste tributaire. Ce qui ne fait que compliquer les choses dans un Parlement déjà débordé par les propositions de lois encore en souffrance.

Une chose est vraie, c'est que le cumul de tous ces ratés risque d'influer négativement sur l'agenda de la présente session parlementaire qui n'a plus que soixante-quinze jours pour se mettre dans le sens de la marche.

Page 2



Les députés nationaux en plénière à l'Hémicycle

SADC

La RDC élue à la présidence du comité parlementaire régional de surveillance des lois types

Le député congolais, André-Léon Tumba, a été élu le vendredi 25 septembre, président du Regional Parliamentary Model Laws Oversight Committee (RPMLOC) - Comité parlementaire régional de surveillance des lois types - récemment constitué du forum parlementaire de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC), indique le site zimbabwéen



Le député André-Léon Tumba

herald.co.zw.

L'institution de ce comité intervient au moment où le Forum parlementaire de la SADC souhaite que les citoyens de la région bénéficient, de manière significative, de l'élaboration de lois types généralement élaborées conformément au droit international des droits de l'homme et aux meilleures pratiques internationales.

Page 4

PROJET INGA 3

Des ONG veulent voir clair !



Des responsables d'ONG, lors d'un point de presse tenu en juillet sur le projet Inga 3

PRISON MILITAIRE DE NDOLO

L'Asadho exige la libération de dix-sept ressortissants du Kasai Central

L'Association africaine de défense des droits de l'homme (Asadho) s'est dite préoccupée par la détention illégale d'une année et trois mois de dix-sept civils, ressortissants de la province du Kasai central, sous prétexte qu'ils font partie de la milice « Kamuina Nsapu ». L'ONG déplore que ces civils soient détenus illégalement dans cette institution pénitentiaire, depuis mai 2019 ; certains, sans dossier et d'autres n'ont même pas



Les miliciens Kamuina Nsapu après leur reddition été informés des infractions mises à leur charge.

Page x

Des organisations de la Société civile spécialisées dans le monitoring du secteur de l'électricité se sont réunies le 28 septembre 2020 à Kinshasa, en vue de procéder à l'évaluation et à l'analyse de l'évolution du contexte de mise en œuvre du Projet Inga 3.

Ces organisations de la société civile appellent le gouvernement à

publier les protocoles d'accord signés avec les nouveaux candidats développeurs, à éclairer certaines zones d'ombre et à associer la société civile et les communautés locales dans le processus de mise en œuvre dudit projet, par la mise en place d'un cadre formel d'échange entre parties prenantes.

Page 3

ASSEMBLÉE NATIONALE

En attente du calendrier de la session parlementaire

Le calendrier de la présente session budgétaire se fait toujours attendre au moment où le gouvernement n'a toujours pas déposé la proposition de loi portant reddition des comptes 2019 et le projet de budget 2021.

L'attente se fait longue à l'Hémicycle où, après la cérémonie d'ouverture de la session parlementaire de septembre, rien ne semble bouger. Dans les deux chambres du Parlement, aucune activité notable n'est enregistrée depuis lors. Les quelques rares députés et sénateurs que l'on rencontre au détour des couloirs affichent un ras-le-bol qui traduit tout leur mécontentement face à l'inertie qui s'est installée au Parlement. En effet, jusqu'à ce jour, le bureau que préside Jeanine Mabunda traîne à publier le calendrier de la session assorti d'un échéancier clair par rapport à la programmation des matières à examiner. Comme si cela ne suffisait pas, le gouvernement, pour sa part, ne fait pas non plus montre d'empressement pour transmettre à l'organe législatif le projet de loi portant reddition des comptes de l'exercice 2019 de qui le vote du budget 2021 reste tributaire. Ce qui ne fait que compliquer les choses dans un Parlement déjà débordé par les propositions de lois encore en souffrance. En effet, il appert que sur le bureau de la présidente de l'Assemblée nationale, les matières en attente d'examen ne cessent d'affluer. Entretemps, le collectif budgétaire 2020 n'est toujours pas disponible au bureau de la chambre basse alors qu'il constitue un des



Les députés nationaux en plénière à l'Hémicycle

préalables majeurs à l'adoption du budget 2021. Le Premier ministre Sylvestre Ilunkamba qui avait rassuré quant à la transmission urgente de ce document au Parlement semble ne pas être encore prêt.

Qu'à cela ne tienne. Une chose est vraie, c'est que le cumul de tous ces ratés risque d'influer négativement sur l'agenda de la présente session qui n'a plus que soixante-quinze jours pour se mettre dans le sens de la marche. Le délai imparti étant relativement court, le risque est de ne pas épuiser

toutes les matières à l'ordre du jour de la session. Car, outre la matière budgétaire qui est essentielle, d'autres jugées prioritaires vont forcément s'inviter à l'hémicycle à l'instar du rapport de la Ceni et des réformes y afférent, sans oublier les arrières de la session de mars dernier comme les lois Minaku-Sakata sur la réforme de la justice en cours d'examen.

L'autre grand sujet qui sera sans doute le point d'orgue de la session de septembre porte sur la proposition de loi sur les réformes électo-

rales déposée par le groupe de treize personnalités militant pour un consensus sur les réformes électorales en RDC (G13). A l'instar d'autres propositions de loi similaires en attente de programmation, celle du G13 a le mérite de passer au crible la problématique électorale en RDC avec, à la clé, plusieurs points consensuels dégagés lors des discussions au niveau du groupe. Présentant lundi 28 septembre le rapport de leurs consultations auprès des différents acteurs politiques et de la société civile, le coordonna-

teur de la plate-forme, le député Delly Sessanga, a cité, entre autres, comme points majeurs de convergence ; la suppression du seuil électoral, le retour à l'élection à deux tours pour le président de la République et la négation du suffrage indirect comme mode d'élection du président de la République. Enfin, une certaine catégorie d'acteurs politiques se dit favorable à l'idée de procéder au recensement avant la tenue des élections de 2023 conformément à la Constitution.

Alain Diasso

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions : Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodiolo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula

(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya
ÉDITION DU SAMEDI : Quentin Loubou (Coordination), Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikomat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC -

Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordonnatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin

Mauakani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moumbélé Ngoni

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaïne Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317

eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphany Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél.: 06 700 09 00 /
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

RELANCE DE LA FILIÈRE CAFÉ

L'impulsion partira du Kivu

Une forte mobilisation des petits producteurs a bien démarré dans cette province située dans l'Est du territoire national. Pour les organisateurs de la quatrième édition de « Saveur du Kivu », tenue à Bukavu du 26 au 27 septembre 2020, il est l'heure d'assurer une bonne promotion du café de la spécialité rd-congolaise et d'accompagner la mesure par l'éducation de la population dans ce secteur.

Le Kivu est déterminé à redonner sa valeur commerciale au café produit en RDC. Et ce n'est plus qu'un simple slogan car, durant deux jours, tous les acteurs du secteur du café se sont retrouvés à Bukavu, la ville aux mille collines et capitale du Sud-Kivu, pour participer à la quatrième édition de « Saveur du Kivu », la grand-messe organisée par le ministère de l'Agriculture et un consortium d'organisations internationales. En résumé, l'on retient de ce forum deux grandes directions pour les actions futures : la promotion du café de la spécialité congolaise et l'éducation de la population. Outre la volonté gouvernementale de susciter de nouveau l'intérêt sur un secteur qui se meurt paradoxalement en dépit des terres fertiles quasiment inexploitées, cette rencontre était également une occasion propice d'éduquer justement les

producteurs sur les nouvelles techniques moins coûteuses, la production et le traitement du café. La quatrième édition a mis en évidence particulièrement un groupe spécifique, en l'occurrence les petits producteurs. En effet, très peu parmi eux, notamment les jeunes, les femmes et les groupes sous-représentés, sont informés des opportunités qu'offre réellement le secteur du café en RDC.

Historiquement, la RDC a une longue tradition du café. Il est inutile de rappeler les vingt produits agricoles exportés par le pays dans les années 1960, soit 40 % de la valeur totale de ses exportations. Aujourd'hui, les mines représentent plus de 90 % des exportations rd-congolaises. Pire, nous parlons d'un pays qui s'est hissé, au cours de la même période, à la sixième place de la production mondiale de l'huile de palme et la



troisième place de la production africaine du coton. Mais le rêve s'est brisé en chemin. Dans le secteur de la caféiculture, bien de contraintes ont bloqué la progression fulgurante rd-congolaise : le vieillissement du verger et des planteurs, le problème d'accès aux intrants de qualité, l'interruption des activités de recherche agricole et, le nerf de la guerre, l'absence d'un dispositif de financement approprié.

Bien entendu, la liste ne serait pas exhaustive si l'on élude le déficit d'organisation des associations des producteurs et l'enclavement des zones de production.

Comme l'ont réaffirmé les participants au forum du Kivu, ces réalités dramatiques sont bien connues des décideurs rd-congolais qui n'ont pas investi un rond pour renverser la vapeur depuis des lustres. Toutefois, ce que l'on ignore

est que le café rd-congolais n'a pas attendu les politiques pour revigorer sa position. Au fait, elle a fait son grand retour sur la scène internationale en octobre 2018, avec des prix remis à deux cafés du Kivu, le Gourmet spécifique Or et le Gourmet spécifique Argent, au quatrième concours international des cafés torréfiés. Au sujet de son producteur, il s'agit d'un jeune caféiculteur répondant au nom bien kivutien de Rwakabuba Nsaba. Cette donne justifie le terme bien choisi par les participants de « Saveur du Kivu » de renaissance du café rd-congolais. Plusieurs producteurs nationaux ont exposé leurs produits lors de ce forum, suscitant l'intérêt des distributeurs nationaux et internationaux du café également présents. Il y a même eu une séance de dégustation des différentes sortes de café à l'intention des invités.

Laurent Essolomwa

PROJET INGA 3

Des ONG veulent voir clair !

Les organisations de la société civile appellent le gouvernement à publier les protocoles d'accord signés avec les nouveaux candidats développeurs, à éclairer certaines zones d'ombre et à associer la société civile et les communautés locales dans le processus de la mise en œuvre dudit projet, par la mise en place d'un cadre formel d'échange entre parties prenantes.

Des organisations de la Société civile spécialisées dans le monitoring du secteur de l'électricité se sont réunies le 28 septembre 2020 à Kinshasa, en vue de procéder à l'évaluation et à l'analyse de l'évolution du contexte de la mise en œuvre du Projet Inga 3.

Dans un communiqué conjoint lu à l'issue de ces travaux, ces organisations ont dit avoir déploré, au cours de leurs échanges et discussions, l'opacité totale qui entoure ce projet notamment les informations sur les étapes majeures dudit projet ainsi que des conditions d'implication des nouveaux candidats développeurs pour sa mise en œuvre. Ces associations déplorent également le « flou institutionnel » autour de l'autorité légale en charge de la coordination du Projet Inga 3 et un flou sur le sort réservé à l'Accord de développement exclusif signé le 16 octobre 2018 par l'Agence pour le développement et la promotion du Projet Inga 3 (ADPI-RDC), sous la supervision du gouvernement, avec les consortiums chinois et espagnol, au regard des protocoles d'accords nouvellement signés entre le gouvernement congolais via le ministère des Ressources hydrauliques et électricité avec les investisseurs allemands et australiens.



Des responsables d'ONG, lors d'un point de presse tenu en juillet sur le projet Inga 3/Adiac

Implication de la société civile et des communautés locales

Dans cette même optique, ces ONG, qui fustigent la non implication des organisations de la Société civile et des communautés locales dans le processus de négociation et de développement du Projet Inga 3, ont également dit déplorer l'opacité dans les protocoles d'accord signés avec les investisseurs, à travers les groupes allemand et autrichien, Avagor et Fortescue Metal Group, « sans qu'il y ait eu un appel d'offre formel dans le

cadre de la réouverture du long processus de sélection des développeurs, précédemment clôturé avec la sélection de Pro Inga et de Chine d'Inga 3 », ainsi que l'absence d'une réponse satisfaisante aux nombreuses correspondances, messages et communiqués de presse desdites organisations, sollicitant leur participation dans les travaux préparatoires de la Conférence panafricaine sur le Projet Inga 3 qu'organise le gouvernement.

Ces organisations disent donc at-

tendre du gouvernement de préciser à l'attention de l'opinion tant nationale qu'internationale, l'institution qui engage le Projet Inga 3 ; de clarifier le rôle de l'ADPI-RDC dans la configuration actuelle du Projet Inga 3 ; et de rendre public le document de politique du gouvernement pour la mise en œuvre du Projet Inga 3 qui permettra à la population congolaise de mieux cerner les points sur la gouvernance du projet ; les règles qui gouvernent le processus de sélection des candidats développeurs;

ainsi que la répartition de l'énergie qui sera produite, etc. Ces organisations appellent également le gouvernement à rendre publics, pour besoin de transparence, tous les protocoles d'accord signés avec les nouveaux candidats développeurs identifiés du Projet Inga 3, y compris l'Accord de développement exclusif signé le 16 octobre 2018, entre le gouvernement et les consortiums chinois et espagnol, et communiquer clairement sur l'avenir de cet accord au regard des protocoles d'accords récemment signés. Le gouvernement est, en outre, appelé à assurer la participation des organisations de la société civile et des communautés locales dans le processus de la mise en œuvre du Projet Inga 3, par la mise en place d'un cadre formel d'échange entre parties prenantes au Projet ; et à garantir la participation de ces organisations à la Conférence panafricaine en gestation en raison de l'importance de ce projet et de l'influence qu'il exerce sur de nombreux pays du continent. Il est rappelé que dans leurs craintes exprimées lors des précédentes interventions, des ONG redoutent que ce projet devienne un fardeau pour la population, au lieu de la servir, et ouvre une nouvelle ère des éléphants blancs.

Lucien Dianzenza

SADC

La RDC élue à la présidence du comité parlementaire régional de surveillance des lois types

Le député congolais, André-Léon Tumba a été élu, le 25 septembre, président du Regional parliamentary model laws oversight committee (RPMLOC) (Comité parlementaire régional de surveillance des lois types) récemment constitué du forum parlementaire de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC), indique le site zimbabwéen herald.co.zw.

La mise en place de ce comité intervient au moment où le Forum parlementaire de la SADC souhaite que les citoyens de la région bénéficient, de manière significative, de l'élaboration de lois types qui sont élaborées conformément au droit international des droits de l'homme et aux meilleures pratiques internationales. Le forum parlementaire de la SADC a jusqu'à présent élaboré des lois types sur le VIH et le Sida, les élections, l'éradication du mariage des enfants et la protection de ceux qui sont déjà mariés, ainsi que des normes minimales sur la protection des populations clés.

Le RPMLOC a tenu sa réunion virtuelle le 25 septembre et a élu à l'unanimité le député congolais André-Léon Tumba à sa présidence pour les deux prochaines années. La députée du Malawi, Bertha Ndebele, a été élue au poste de vice-présidente. « *Le 25 Septembre 2020, j'ai été élu président de la commission « Régional parlementaire de surveillance des lois types » (RPMLOC) au Forum parlementaire de la Sadec et à la vice-présidence,*

c'est la députée du parlement du Malawi. La Rdc ne sera plus à la traîne », a déclaré André-Léon Tumba sur son compte Twitter.

Le mandat du comité est, entre autres, de surveiller l'intégration des lois types de la SADC par les États membres de la SADC, de faciliter la sensibilisation aux questions spécifiques dans les lois types en collaborant avec les autorités compétentes, les organisations locales et communautaires et le secteur privé, y compris les médias, d'encourager les autorités compétentes des États membres et d'autres parties prenantes concernées à mettre en place un système d'information et de données factuel sur les différents domaines thématiques, ainsi que la documentation de bonnes pratiques et la production de données sur les différentes interventions. André-Léon Tumba, député élu à Miabi dans le Kasai Oriental, a déclaré qu'être élu à la tête du RPMLOC signifiait beaucoup pour lui et la RDC. «L'élection est clairement un motif d'espoir et de fierté. Comme vous le savez, la RDC a montré des signes de démocra-

tie lors de nos dernières élections générales. Nous avons assisté à un transfert de pouvoir entre le nouveau président et l'ancien président. Le forum parlementaire de la SADC peut compter sur la RDC pour faire briller le comité », a lancé le député congolais, cité par le Herald. André Léon Tumba a déclaré qu'il espérait que les réunions du RPMLOC seraient planifiées efficacement, conduites conformément à la Constitution du forum parlementaire de la SADC, que «toutes les questions seront traitées de manière ordonnée et efficace» et que les membres du comité utiliseront leurs «qualités, compétences et connaissances» pour soutenir le travail du comité.

Améliorer les lois nationales

Juriste, André-Léon Tumba, a également exhorté les parlementaires de la SADC à soutenir les efforts «pour intégrer totalement ou partiellement» les dispositions des lois types afin d'améliorer leurs lois nationales. «Les législateurs peuvent suivre les directives spécifiques des lois types



pour créer de nouvelles lois nationales complètes qui englobent tous les domaines des lois types, tout en adaptant les dispositions pertinentes aux contextes nationaux. Les législatures nationales peuvent également examiner les cadres juridiques existants et s'inspirer de différentes parties de lois types pour modifier des lois existantes spécifiques afin de les aligner sur les normes fixées par les lois types», a fait savoir le député congolais.

Le forum parlementaire de la communauté de développement de l'Afrique australe (SADC PF) a été créé en 1997 en tant qu'institution autonome de la SADC. Il s'agit d'un organe interpar-

lementaire régional composé de quatorze parlements représentant 3500 parlementaires dans la région de la SADC. Les parlements membres sont des pays suivants : l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, la République démocratique du Congo (RDC), le Lesotho, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, les Seychelles, le Swaziland, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.

Le Forum a pour objectif principal de fournir une plate-forme aux parlements et aux parlementaires pour promouvoir et améliorer l'intégration régionale dans la région de la SADC, grâce à la participation parlementaire.

Patrick Ndungidi



ABONNEZ VOUS GRATUITEMENT

www.adiac-congo.com/content/newsletter



SAISISSEZ LE LIEN

OU



SCANNEZ LE QR CODE

AGENCE D'INFORMATION D'AFRIQUE CENTRALE

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER DE KINSHASA

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO

L'ACTUALITÉ AU QUOTIDIEN

ADIAAC NEWSLETTER

L'information du congo et de sa région en un clic !

Identifiez-vous gratuitement pour recevoir la newsletter et restez informé des principaux faits marquants de l'actualité

Brazzaville 84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo
(+ 242) 05 532 01 09
info@lesdepechesdebrazzaville.fr

CÉMAC

La Banque centrale impose une nouvelle taxe sur les transferts de fonds à l'extérieur

La Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) va prélever, à compter du 1^{er} janvier 2021, une taxe de 0,5% sur les transferts sortants hors de la zone Cémac. Dans une note publiée récemment, le gouverneur de cette Banque centrale, Abbas Mahamat Tolli, a instruit les directeurs nationaux sur la mise en application de la mesure.

« Le taux de la commission à prélever par la Banque centrale, lors de l'exécution des transferts sortants hors Cémac pour le compte des intermédiaires agréés est fixé à 0,5% , hors taxes du montant. Elle vient en ajout du taux de commission appliqué par les établissements de crédit à leurs clients, qui ne peut excéder 1%, hors taxe du montant conformément à l'instruction n° 002/GR/2019 relative à la tarification des opérations des transferts. », précise Abbas Mahamat Tolli.

En ce qui concerne les transactions, pour le compte des trésors et comptes publics nationaux, ainsi que les sous-participants aux systèmes et moyens de paiement détenteurs de compte dans les livres de la Banque centrale, le taux

de la commission à prélever est fixé à 0,25 % hors taxe du montant. Par ailleurs, les différents taux de commissions n'intègrent pas les frais de correspondant de la Banque centrale.

Pour tenter d'éviter la fuite des devises, la BEAC a adopté en décembre 2018, une réglementation des changes dans l'espace sous-régional. Cette réglementation impose que les opérations avec l'extérieur s'effectuent uniquement par le canal des établissements de crédit et les ordres de virement liés aux transferts émis dans les deux jours ouvrables suivant le dépôt de la demande par le client. L'approbation du chef d'agence bancaire est exigée lorsque le montant du transfert excède un million de francs CFA.

Gloria Imelda Lossele et Fiacre Kombo



FINANCES ILLICITES

L'Afrique pourrait gagner 89 milliards de dollars par an

Chaque année, 88,6 milliards de dollars, soit 3,7 % du PIB africain, quittent le continent sous forme de fuite illicite de capitaux, selon le rapport 2020 de la Cnuced sur le développement économique en Afrique.

Intitulé « lutter contre les flux financiers illicites pour le développement durable en Afrique », le rapport de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced) s'intéresse aux sorties illégales d'avoirs en Afrique. « Les flux financiers illicites (FFI) privent l'Afrique et ses habitants de leurs perspectives, sapant la transparence et la responsabilité, puis érodant la confiance dans les institutions africaines », a déclaré le secrétaire général de la Cnuced, Mukhisa Kituyi. Les FFI étant des mouvements transfrontaliers d'argent et d'actifs dont la source, le transfert ou l'utilisation sont illégaux.

L'Afrique un « créancier net du monde »

De telles sorties sont aussi importantes que les entrées annuelles totales combinées de l'Aide publique au développement (APD : 48 milliards de dollars), et des investissements étrangers directs annuels (54 milliards de dollars), reçus par les pays africains. Ces flux comprennent la fuite de capitaux, les pratiques fiscales et commerciales illicites (facturation erronée des envois commerciaux) et les activités criminelles (marchés



illégaux, corruption ou vol). De 2000 à 2015, le total des capitaux illicites qui ont quitté le continent africain s'élevait à 836 milliards de dollars. Alors que le stock total de la dette extérieure de l'Afrique s'élevait à 770 milliards de dollars en 2018. Cela fait de l'Afrique un « créancier net du monde », souligne le rapport.

Les FFI sapent le potentiel de l'Afrique à réaliser les ODD

Les FFI représentent une ponction majeure sur les capitaux et les revenus en Afrique, sapant la capacité de production et les perspectives du continent pour atteindre les Objectifs de développement

durable (ODD), souligne. Par exemple, dans les pays africains où les FFI sont élevés, les gouvernements dépensent 25% de moins que les pays où les FFI sont faibles pour la santé et 58% de moins pour l'éducation. Les femmes et les filles souffrent le plus des effets négatifs des FFI, à cause d'un accès plus restreint à la santé et l'éducation.

Pour le rapport, l'Afrique ne pourra pas combler le déficit de financement pour réaliser les ODD (200 milliards de dollars par an), avec les recettes publiques existantes et l'APD. La lutte contre la fuite des capitaux et les FFI représente une importante source potentielle de capitaux pour

financer des investissements indispensables (infrastructures, éducation, santé...). Elle pourrait générer suffisamment de capitaux d'ici à 2030 pour financer 50% des 2 400 milliards de dollars, dont les pays d'Afrique subsaharienne ont besoin pour s'adapter au changement climatique et en atténuer les effets.

Promouvoir la coopération

Le document appelle à la promotion de la coopération internationale et régionale dans la lutte contre les FFI, et au renforcement des bonnes pratiques en matière de restitution des actifs, pour favoriser le développement durable et la réalisation du Programme

de développement durable à l'horizon 2030. Il appelle également à accroître la transparence dans les industries extractives et le recouvrement des impôts.

En 2014, l'Afrique a perdu 9,6 milliards de dollars au profit des paradis fiscaux, soit 2,5% du total des recettes fiscales. Les FFI ne sont pas seulement une préoccupation nationale en Afrique. « Les flux financiers illicites ont un caractère multidimensionnel et transnational. Comme le concept de migration, ils ont des pays d'origine et de destination, et il existe plusieurs lieux de transit », a expliqué le président de la République fédérale du Nigeria, Muhammadu Buhari. « L'ensemble du processus d'atténuation des flux financiers illicites recoupe donc plusieurs juridictions », a-t-il précisé.

Pour conclure, le rapport souligne que les solutions doivent passer par une coopération fiscale internationale et des mesures de lutte contre la corruption. Il invite la communauté internationale à consacrer davantage de ressources à la lutte contre les FFI, notamment en renforçant les capacités des autorités fiscales et douanières des pays en développement.

Noël Ndong

COVID-19

Emmanuel Macron appelle à de nouvelles solutions internationales

Pour le président français, la nouvelle pandémie de Covid-19 doit être un électrochoc pour l'ONU et impose de nouvelles solutions internationales et des choix fondamentaux à opérer.

Devant l'Assemblée générale des Nations unies, le président français Emmanuel Macron a estimé que la pandémie de Covid-19 imposait la coopération entre les nations et devait servir d'électrochoc pour l'ONU. « Cette crise, [...] impose la coopération, impose d'inventer de nouvelles solutions internationales. Les organisations internationales dont nous avons tant besoin, comme l'OMS, ont été accusées par les uns de complaisance, et instrumentalisées par les autres et que les scientifiques et les journalistes, si essentiels pour comprendre et agir efficacement face à la crise, ont été remis en cause par la propagande des États, comme par l'épidémie de la désinformation », a-t-il déclaré.

Ajoutant : l'ONU elle-même « a couru le risque de l'impuissance [...]. Toutes les fractures qui préexistaient à la pandémie, le choc hégémonique des puissances, la remise en cause du multilatéralisme ou son instrumentalisation, le piétinement du droit international n'ont fait que s'accroître et s'approfondir à la faveur de la déstabilisation globale créée par la pandémie.

« Cette pandémie doit être pour notre organisation un électrochoc et le moment d'un réveil salvateur », a affirmé Emmanuel Macron. La crise, l'effondrement de nos cadres de coopération, les fragilités nous imposent de rebâtir un nouvel ordre et imposent à l'Europe de prendre toute sa part de responsabilité », a souligné Emmanuel Macron

estimant que « des choix fondamentaux seront à opérer » dans les semaines à venir. Pour lui, « il y aura sûrement un jour un remède à la pandémie. Mais il n'y aura pas de remède miracle à la destruction de l'ordre contemporain ».

Emmanuel Macron propose 5 priorités

Emmanuel Macron a présenté les cinq priorités de la France en vue de construire les fondations d'un nouveau consensus contemporain. A savoir :

- 1- La lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et contre le terrorisme.
- 2- « La construction exigeante de la paix et de la stabilité dans le respect de l'égalité souveraineté des peuples ».
- 3- La protection des « biens

communs (la santé, le climat, la biodiversité, l'espace numérique, et l'éducation) ».

4- La construction d'une nouvelle ère de la mondialisation, reposant sur « les bases d'une mondialisation plus juste, plus équilibrée, plus équitable, plus durable ».

5- Le respect du droit international humanitaire et des droits fondamentaux de chacun, ayant comme essentiel « la survie même de notre organisation », face à une série de reculs et de silence, a-t-il déploré.

Vers un nouvel ordre mondial ?

Pour Emmanuel Macron, la reconstruction des fondements de l'ordre international nécessite l'établissement d'une coopération internationale fonctionnelle fondée sur des règles

claires, définies et respectées par tous. Il invite à « changer de méthode, inverser les termes du contrat, être aussi haut et clair quand certains se piquent d'adhérer à des alliances et à leurs principes, pour les fouler aux pieds au réel ».

Il pense que « Le multilatéralisme contemporain doit aussi associer les organisations internationales, les acteurs privés, les entreprises, les ONG, les chercheurs, les citoyens pour que chacun soit partie prenante des actions engagées. Il se construira sur la base d'accords solides, respectés, vérifiés entre partenaires de bonne foi, autour d'objectifs et de règles claires, avec une vraie responsabilité et des mécanismes de redevabilité »

Noël Ndong



**FONDATION
GOTÈNE**



AGENCE D'INFORMATION
D'AFRIQUE CENTRALE

**CRÉATION DE LA FONDATION
MARCEL GOTÈNE**



Marcel Gotène, l'un des plus grands peintres modernes africains du XX^e siècle prédisait peu avant sa mort en 2013 :

« Mon œuvre contribuera à mieux faire connaître le Congo sur les cinq continents »

Artiste du vivant inspiré des légendes de son pays, son art et son histoire continuent d'exercer une immense fascination en dépit du temps qui passe.

Si le peintre du Cosmos nous a quittés en 2013, son œuvre lui survit et nous raconte sans relâche l'histoire du Congo.

La Fondation Marcel Gotène créée et dirigée par sa famille entretiendra sa mémoire et sa notoriété au-delà des frontières et du temps.

Soutenez la fondation, préservez le souvenir de l'artiste et de son œuvre en faisant un don.

Compte bancaire de la fondation Marcel Gotène
Banque Congolaise de l'Habitat (BCH) - RIB : 30015-24201-10120001668-71

84, Bd Denis Sassou Nguesso
dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville

✉ fondationmarcelgotene@gmail.com
www.fondationgotene.com

NÉCROLOGIE



Jean-Pierre Dianzolo, Béatrice Dianzolo, Brice Zoba et famille annoncent aux parents, amis et connaissances le décès de leur fils, oncle et petit-frère Thimotée Magloire Dianzolo, survenu le 16 septembre 2020 à Brazzaville. La veillée mortuaire est située à Moukondo, quartier Andrade.

Le programme des obsèques :

Mercredi 30 septembre 2020

8h00 : levée de corps à la morgue de Blache Gomez ;

9h00 : recueillement sur place ;

12h00 : départ pour le cimetière privé Bouka ;

15h00 : retour et fin de cérémonie.



La famille Padonou a la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur fils, frère, père et oncle Isaac Carle, survenu le 22 septembre à Pointe-Noire. La veillée se situe au quartier Mvoumvou, avenue Louis Portella (domicile Padonou) L'inhumation est fixée pour le samedi 3 octobre au cimetière de Vindoulou à Pointe-Noire

COVID-19

L'ambassadeur Ma Fulin salue la solidarité sino-congolaise

À l'occasion de la célébration, le 1er octobre, du 71ème anniversaire de la fondation de la République populaire de Chine, l'ambassadeur Ma Fulin en poste au Congo a animé le 28 septembre une conférence de presse au cours de laquelle il a souligné l'entraide entre les deux pays dans la lutte contre le coronavirus.

En cette année marquant le vingtième anniversaire de la création du Forum sur la coopération sino-africaine et le cinquante-sixième anniversaire des relations diplomatiques sino-congolaises, l'ambassadeur de Chine a insisté sur la bonne santé des relations d'amitié et de coopération que la Chine et le Congo continuent d'entretenir.

« Depuis cinquante-six ans, les deux pays s'entraident toujours comme de bons partenaires, bons amis et bons frères. Cette année, face à la menace de la pandémie de la Covid-19, ils se consolident davantage, formant ainsi une convergence extraordinaire dans la lutte contre ce fléau néfaste », a déclaré Ma Fulin dans son discours. Il a, en outre, rappelé le message du président congolais, Denis Sassou N'Gusso, à son homologue chinois, Xi Jinping, pour exprimer « sa solidarité sincère » et « son soutien inlassable au peuple chinois » en cette période plus sévère de la pandémie en Chine. Sans oublier le don de dix mille masques fait par la ville de Pointe-Noire à Suzhou, sa ville jumelle. « Ces soutiens du gouvernement et du peuple congolais qui se sont traduits par des actions tangibles nous ont profondément touchés », a dit le diplomate chinois.

De même, lorsque la pandémie a fait son apparition au Congo, le gouvernement chinois ainsi que les entreprises, les groupes populaires et les ressortissants chinois au Congo, a-t-il indiqué, « se sont mobilisés à la première heure ». Bref, l'ambassadeur a énuméré toute une série d'actions entreprises par les deux pays pendant la période difficile de la pandémie jusqu'à ce jour.

« Avec la reprise des activités



Une vue de la Salle crédit photo Adiac

pour la mise en œuvre des projets de coopération bilatérale et l'accompagnement dans la lutte main dans la main des deux pays contre la pandémie, la coopération sino-congolaise continue de progresser, de s'approfondir et de se consolider pour créer une belle perspective lointaine et stable », a précisé Ma Fulin, qui a par ailleurs souligné la promptitude dont son pays a fait montre pour combattre ce fléau, concernant surtout la mise en place des structures sanitaires adéquates.

Relevant l'importance de la solidarité internationale dans la lutte contre cette pandémie, il estime qu'aucun pays ne peut s'en sortir seul face à une telle crise. « La bonne marche à suivre est celle de la coopération et de la solidarité. A travers ses actions concrètes, la Chine a aidé à sauver des milliers de vies sur la planète, preuve de sa volonté sincère à promouvoir la construction d'une communauté de destin pour l'humanité », a-t-il rappelé.

Etats-Unis/Chine...

Ces derniers temps, la tension entre Washington et Pékin a atteint un niveau sans précédent depuis l'établissement des relations diplomatiques entre les deux grandes puissances en 1979. Sur cette rivalité sino-américaine attisée par la Covid-19, l'ambassadeur de Chine a dénoncé « la stigmatisation et la diabolisation » dont son pays est victime. Il a appelé plutôt à la solidarité et à la coopération, affirmant que le contournement des responsabilités et la stigmatisation par certains pays vont à l'encontre de la volonté des pays. « Nous aimons la coopération et le respect réciproque. Les deux pays doivent être sérieux. Nous privilégions la coopération, et nous ne permettrons jamais que d'autres pays attaquent la Chine », a précisé Ma Fulin.

En effet, hormis la guerre commerciale, les deux grandes puissances économiques du monde s'accusent mutuellement d'être à l'origine de la pandémie de coronavirus. Récemment à l'ONU, les deux pays se sont affrontés dans

un climat de « nouvelle guerre froide ». Par ailleurs, l'ambassadeur a expliqué comment la Chine soutient et pratique le multilatéralisme face aux nouvelles situations et aux nouveaux défis. « A la croisée des chemins cruciale pour l'avenir de la société humaine, la Chine, guidée par la pensée de Xi Jinping sur la diplomatie reste toujours le pratiquant fidèle du multilatéralisme. Elle participe activement aux réformes et à la construction du système de gouvernance mondiale pour défendre la justice et la paix globale », a indiqué le diplomate.

Les grandes réalisations en soixante-onze ans

Faisant le bilan des soixante-onze ans de la fondation de la Chine, Ma fulin a évoqué les grandes réalisations que son pays a accomplies au cours des années qui ont suivi sa fondation.

Depuis la fondation de la Chine Nouvelle, l'ambassadeur a indiqué qu'un bond historique a été enregistré dans le pays, « permettant à près de 1,4 milliard

de Chinois, autrefois pauvres et démunis, de se mettre à l'abri des besoins élémentaires, puis d'accéder à une vie de moyenne aisance ».

« Aujourd'hui, la Chine est le premier partenaire commercial de plus de cent trente pays et régions, et l'un des marchés les plus importants pour les grandes multinationales. Cette année, la Chine réalisera son premier objectif centenaire qu'est le parachèvement de la construction globale de la société de moyenne aisance, et poursuit la marche historique au deuxième objectif centenaire », a annoncé le diplomate chinois.

Au cours des échanges, Ma Fulin a répondu à d'autres préoccupations des journalistes portant sur la réunification de la Chine ; le centième anniversaire du Parti communiste chinois l'an prochain ; l'action de la famille et des routes de la soie etc.

En outre, l'ambassadeur de Chine a tenu à donner des informations précises sur la route Ketta-Sembé menacée de coupure, et dont les travaux sont exécutés par une entreprise chinoise. Subdivisé en plusieurs chapitres, le document distribué à cet effet donne des précisions sur la présentation du projet ; la situation du tronçon fissuraire de la route ; l'analyse préliminaire de l'affaissement de la route ; les mesures prises ainsi que le plan de réparation proposé. « L'entretien des routes est très important. Nous ne permettrons jamais à nos entreprises de faire de mauvaises choses », a dit l'ambassadeur.

Signalons qu'en raison de la crise sanitaire, la traditionnelle réception organisée chaque année dans le cadre de la fête nationale chinoise a été annulée.

Yvette Reine Nzaba

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ONU

Madagascar souligne les bienfaits du multilatéralisme et de Covid-organics

Prenant la parole, le 28 septembre, au débat général de la 75^e assemblée générale des Nations unies, le Premier ministre malgache, Christian Ntsay, a appelé à renforcer la portée du multilatéralisme, dont les insuffisances ont été mises au jour par la crise du coronavirus.

Le Premier ministre de Madagascar a également mis en exergue la riposte de son pays, axée sur la jugulation de la propagation du virus, l'aide vitale à la population, la protection et la stimulation de l'économie, dont l'investissement dans l'infrastructure de recherche et de production du remède traditionnel, Covid-organics amélioré, développé par Madagascar, pour contrer le nouveau coronavirus. Le Covid-Organics est un remède

traditionnel à base d'Artemisia et de plantes médicinales pour lutter contre le nouveau coronavirus (Covid-19).

Alors que l'ordre multilatéral fondé sur le respect du droit international est fragilisé, Madagascar considère que les dirigeants doivent exprimer leur soutien et s'unir pour montrer l'importance du multilatéralisme.

La pandémie de Covid-19, qui a déjà coûté la vie à de milliers de

personnes, représente un défi pour l'ensemble des sociétés et requiert une coopération internationale renforcée et une solidarité à l'échelle planétaire. Elle souligne à quel point les institutions multilatérales sont cruciales pour la santé, la prospérité et la sécurité collective.

Lancée en avril 2019, par les ministres des Affaires étrangères français et allemand, « l'Alliance pour le multilatéralisme » est une

association informelle de pays convaincus qu'un ordre multilatéral, fondé sur le respect du droit international, est la seule garantie fiable pour la stabilité internationale et de paix, afin que les défis auxquels nous faisons face ne peuvent être résolus que grâce à la coopération. Elle vise à rassembler des partenaires de bonne volonté capables de s'exprimer et d'agir.

Y.R.Nz.

DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE

Cent entreprises vont bientôt recevoir des financements du gouvernement

Le comité de sélection mis en place par le Congo et la Banque mondiale vient de boucler la première phase d'identification, avec la validation de 1113 dossiers éligibles. Un jury sera constitué, dès le 5 octobre, afin de procéder à la sélection de deux cents entreprises qui bénéficieront de deux mois de formation.

Après la phase de formation prévue entre octobre et décembre, les deux cents présélectionnés seront soumis à un examen de soutenances orales pour désigner les bénéficiaires des subventions de l'État. Selon le chef de mission du Concours de plan d'affaires (CPA), Nicolas Hounto, les critères de sélection reposent essentiellement sur le profil de l'entrepreneur et sa connaissance du domaine d'activité ; la qualité du projet ; la connaissance du marché et les besoins financiers.

« En raison de la crise sanitaire du coronavirus, le nombre des lauréats a été revu de cinquante à cent et la durée du processus de sélection de six à trois mois. En février 2021 au plus tard, nous allons procéder au virement sur les comptes des bénéficiaires. Le lancement du deuxième cycle du programme d'appui aux PME est prévu pour le mois de mars prochain. En tout état de cause, le chronogramme doit être validé par la tutelle et les partenaires de la Banque mondiale », a indiqué Nicolas Hounto.

Le gouvernement congolais a mobilisé plus de sept milliards FCFA pour financer deux cents Petites



Les officiels lors du lancement de la campagne de sélection/Adiac

et moyennes entreprises (PME) réparties en deux cycles. Ce programme de soutien aux porteurs de projets est initié par la République du Congo et la Banque mondiale, à travers le Projet d'appui au développement des entreprises et la compétitivité (Padec). Il repose

sur deux instruments essentiels : le Concours de plan d'affaires et le Fonds d'appui au développement des PME.

L'objectif de ce programme, à en croire les autorités de tutelle, est d'arriver au cours des trois prochaines années à créer de nou-

velles entreprises dynamiques, grâce au coachings et aux financements prévus à cet effet. Il contribuera aussi à stimuler les secteurs porteurs tels que l'agro-business, le numérique, le tourisme, les transports et la logistique. Le comité de sélection a déjà fait le tour du pays

à la recherche des porteurs de projets innovants ; les experts se sont déployés le long du corridor Pointe-Noire-Brazzaville-Ouesso passant par les villes comme Dolisie, Nkayi, Kinkala, Oyo, Owando. Lors du lancement de la campagne d'identification des candidats aux financements, le 12 mars dernier, la ministre des PME, de l'Artisanat et du Secteur informel, Yvonne Adélaïde Mougany, a évoqué la quote-part de 40% réservée aux jeunes, femmes et personnes vivant avec handicap. « Notre ambition est que (...) se renforce dans la société congolaise la culture entrepreneuriale et managériale. Ainsi vont émerger les nouvelles générations d'entrepreneurs professionnels et modèles dotés d'une forte capacité d'entraînement », a-t-elle signifié à cette occasion.

La mise en œuvre des activités liées au Concours de plan d'affaires et au Fonds d'appui au développement des Petites et moyennes entreprises est confiée à l'unité de coordination du projet Padec, avec un appui des experts de la Banque mondiale. Les cent finalistes bénéficieront des subventions allant de cinq à quinze millions francs CFA.

Fiacre Kombo

« Notre ambition est que (...) se renforce dans la société congolaise la culture entrepreneuriale et managériale. Ainsi vont émerger les nouvelles générations d'entrepreneurs professionnels et modèles dotés d'une forte capacité d'entraînement »

AVIS DE RECRUTEMENT

Une institution financière de la place recrute poste 1: comptable (Comptabilité Générale)

MISSIONS :

- Participer à la tenue de la comptabilité générale ;
- Organiser, superviser et tenir la comptabilité des immobilisations ;
- Mettre en œuvre l'étiquetage des immobilisations.

PROFIL RECHERCHE :

- Obtenir la liste des immobilisations à ventiler ;
- Analyser les pièces comptables et trancher sur la comptabilisation en Immobilisations fermes ou non ;
- Dans le cas des immobilisations fermes, enregistrer sur le logiciel « Amplitude_Asset » ; dans le cas contraire faire des régularisations appropriées ;
- Editer la liste des immobilisations acquises ;
- Editer l'Etat de synthèse des immobilisations ;
- Préparer les imputations comptables et enregistrer dans Amplitude Banque ;
- Faire le cadrage Etat de synthèse / Comptabilité sur les acquisitions ;
- Faire la mise à jour des immobilisations en cours ;
- Faire le cadrage Etat de synthèse / Comptabilité sur les cessions ;
- Réviser la liste des inventaires des immobilisations chaque fin de semestre ;
- Participer aux inventaires physiques des immobilisations et mettre en œuvre l'étiquetage des immobilisations inventoriées chaque fin de semestre ;
- Participer à la réception, au stockage et à la mise en service des immobilisations commandées ;
- Autres tâches :
- Recevoir les pièces comptables de toutes natures d'opérations à passer manuellement ;
- Préparer, saisir dans Amplitude et faire valider auprès du superviseur les imputations comptables à passer manuellement
- Participer à toutes autres tâches qui vous

seront confiées.

- Savoir-faire
- Savoir préparer une mission d'Audit sur les comptes...
- Avoir des connaissances en gestion, comptabilité et finances ;
- Connaître et avoir la pratique de la réglementation COBAC
- Connaître Les Normes OHADA ;
- Avoir la maîtrise du pack office (Excel, power point, ...);
- La connaissance du logiciel « Amplitude Asset » serait un avantage ;
- Savoir-être :
- Avoir le sens de la confidentialité et de l'éthique ;
- Etre rigoureux et méthodique ;
- Avoir une bonne capacité de gestion ;
- Avoir un esprit de synthèse et d'analyse ;
- Etre patient, courtois et avoir une écoute active.

QUALIFICATIONS/EXPERIENCES

formation universitaire BAC+3 en finances et comptabilité ou diplôme équivalent avec une expérience d'au moins trois (03) ans dans le métier au sein d'un cabinet d'expertise comptable ou d'une banque.

COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE :

- CV accompagné d'une photo et d'une lettre de motivation
 - Références des deux précédents employeurs (le cas échéant)
- Les dossiers de candidature devront être envoyés à l'adresse suivante : recrutement.talent@yahoo.com au plus tard le 12 Octobre 2020 à 17h00
- Aucun dossier ne sera pris en compte dépasser ce délai.
- NB : seuls les candidats (es) présélectionnés (es) seront convoqués(es) pour passer le test et les entretiens. Les dossiers de candidatures ne seront pas retournés.

AVIS DE RECRUTEMENT

Une institution financière de la place recrute poste 2: Fiscalité

MISSIONS :

- Mettre en place une veille fiscale ;
- Faire des analyses fiscales en amont et donner des avis internes ou conseils ;
- Faire des analyses fiscales en aval et procéder aux déclarations et paiements mensuels des impôts et taxes ;
- Tenir correctement le dossier fiscal et participer aux VGC des missions d'impôts.
- Faire le contrôle comptable.

PROFIL RECHERCHE :

- Faire des analyses fiscales avant signatures de tout contrat de bail et sur toutes autres prestations externalisées ;
- Faire des analyses fiscales avant signatures de toute convention avec la clientèle ou tout autre tiers ;
- Préparer mensuellement les déclarations de tout impôt et taxe ;
- Déclarer et Payer mensuellement tout impôt et taxe dû ;
- Etablir et Déposer à l'Administration fiscale la DAS ;
- Déterminer le résultat Fiscal chaque année, liquider et faire la déclaration de l'IS ;
- Autres tâches :
- Contrôler les déclarations sociales de chaque mois ;
- Faire le cadrage chaque mois entre déclarations Fiscales / Sociales et la comptabilité ;
- Participer à toutes autres tâches qui vous seront confiées.
- Savoir-faire :
- Savoir préparer une mission d'Audit ou contrôle en fiscalité ... ;
- Connaître et avoir la pratique de la réglementation COBAC ;

- Connaître les Normes OHADA ;
- Maîtriser le code Général des Impôts et tout autre législation en matière des impôts et taxes ;
- Avoir la maîtrise du pack office (Excel, power point, ...);
- La connaissance du logiciel « Amplitude » serait un atout

-Savoir-être:

- Avoir le sens de la confidentialité et de l'éthique ;
- Etre rigoureux et méthodique ;
- Avoir une bonne capacité de gestion ;
- Avoir un esprit de synthèse et d'analyse ;
- Etre patient, courtois et avoir une écoute active.

QUALIFICATIONS/EXPERIENCES

-formation universitaire BAC+3 en finances et comptabilité ou diplôme équivalent avec une expérience d'au moins cinq (05) ans dans le métier au sein d'un cabinet d'expertise comptable / de fiscalité ou d'une banque ;

COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE :

- CV accompagné d'une photo et d'une lettre de motivation
 - Références des deux précédents employeurs (le cas échéant)
- Les dossiers de candidature devront être envoyés à l'adresse suivante : recrutement.talent@yahoo.com au plus tard le 12 Octobre 2020 à 17h00
- Aucun dossier ne sera pris en compte dépasser ce délai.
- NB : seuls les candidats (es) présélectionnés (es) seront convoqués(es) pour passer le test et les entretiens. Les dossiers de candidatures ne seront pas retournés.

ELECTION PRÉSIDENTIELLE DE 2021

La CNDH veut jouer sa partition

Reçu en audience par le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba, le 28 septembre, le président de la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH), Valère Gabriel Eteka-Yemet, a indiqué que son institution voudrait participer au scrutin présidentiel de l'an prochain, en qualité d'observateur.

Organisme technique et consultatif, chargé de la promotion et de la protection des droits de l'homme, la CNDH veille au respect des droits de l'homme et des mécanismes de garantie des libertés fondamentales.

Cette institution a, en effet, pour mission principale, le suivi de la promotion et de la protection des droits de l'homme. Ainsi, parmi ces droits de l'homme, il y a, a-t-il dit, le droit d'élire et d'être élu.

« Par rapport à ce droit-là, nous allons en faire le sui-

vis, mais cette fois-ci, entend qu'observateur. Nous allons observer l'élection présidentielle de sorte que nous puissions regarder les choses

« Cette fois-ci, nous voulons couvrir toutes les circonscriptions et pour cela, il faut que nous ayons la compréhension des leaders d'opinion. Il n'y a plus leader d'opinion que les élus au sein desquels on y trouve la majorité et l'opposition. Nous recherchons leur appui et leur compréhension »

vi, mais cette fois-ci, entend qu'observateur. Nous allons observer l'élection présidentielle de sorte que nous puissions regarder les choses

a observé les élections, par le passé dans ce pays, s'est arrêtée seulement dans les grands centres.

« Cette fois-ci, nous voulons



couvrir toutes les circonscriptions et pour cela, il faut que nous ayons la compréhension des

leaders d'opinion. Il n'y a plus leader d'opinion que les élus au sein desquels on y

trouve la majorité et l'opposition. Nous recherchons leur appui et leur compréhension », a-t-il poursuivi.

Notons que la CNDH est en train de mener ce plaidoyer au moment où le Parlement prépare sa session budgétaire. C'est ainsi que Valère Gabriel Eteka-Yemet a présenté à Isidore Mvouba la situation financière de son institution qui peine à mener à bien ses missions.

« Concernant notre budget, effectivement, nous en avons parlé au président de l'Assemblée nationale pour qu'il puisse nous soutenir, afin que nous ayons au moins les moyens financiers conséquents susceptibles de nous permettre de réaliser un bon travail. Notre budget est largement insuffisant, nous espérons qu'il sera vu à la hausse », a-t-il souhaité.

Parfait Wilfried Douniama

LUTTE CONTRE LA COVID-19

Isidore Mvouba appelle les Congolais à ne pas baisser la garde

Le président de l'Assemblée nationale a rappelé le 26 septembre que les allègements annoncés dans le cadre de la lutte contre la pandémie du coronavirus ne devraient pas remettre en cause l'application des mesures barrières édictées par les pouvoirs publics.

Le Parlement vient d'autoriser, pour la neuvième fois consécutive, la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo pour une période de vingt jours. Présidant la 7e session extraordinaire de la chambre basse du Parlement, Isidore Mvouba s'est félicité des mesures prises par le gouvernement qui sont, selon lui, de nature à sortir les Congolaises et les Congolais du stress, de l'angoisse du quotidien, de la difficulté des transports, en somme de la psychose générale constatée à l'approche de l'heure du couvre-feu, précédemment fixée à 20 heures.

« A Brazzaville et Pointe-Noire, principales villes de propagation du virus, le couvre-feu est réaménagé de 23 heures à 5 heures du matin. Quant aux dix autres départements de l'intérieur du pays, le couvre-feu est désormais levé. C'est une décision appropriée qui réjouit et soulage tous les Congolais. Ces allègements, ne remettent pas en cause, loin s'en faut, l'application des mesures barrières édictées

par les pouvoirs publics », a-t-il martelé.

Revenant sur les statistiques du Congo au 24 septembre, le président de l'Assemblée nationale a indiqué que le pays venait de franchir le seuil de 5000 cas positifs répertoriés et de 89 décès. Des résultats quelque peu encourageants obtenus, a-t-il souligné, grâce à une gestion de plus en plus rigoureuse de la pandémie.

Etat d'urgence, un passage obligé pour vaincre la Covid-19

Insistant sur la solidarité en cette période de crise, il a appelé chaque Congolais à la responsabilité au moment de la prorogation de l'état d'urgence sanitaire. D'après lui, si le gouvernement a l'impérieux devoir de veiller sur la santé et le mieux-être de la population, les députés ont, quant à eux, la charge de contrôler scrupuleusement l'action du gouvernement. Concernant la force publique, elle a l'obligation de faire respecter les mesures barrières édictées par le gouvernement dans un esprit républicain et avec profes-

sionnalisme. Ainsi, si le personnel de santé doit exercer avec humanisme et éthique conformément au serment d'Hippocrate, les populations se doivent de respecter les dispositions prises dans

Congolais de comprendre que l'état d'urgence sanitaire n'est pas une astuce pour rogner les libertés individuelles mais au contraire un passage obligé pour vaincre cette pan-

Profitant de cette occasion, Isidore Mvouba s'est félicité de l'aboutissement de l'initiative du président de la République visant à mobiliser, avec le concours d'un pool bancaire, la somme de 300 milliards FCFA, pour l'apurement progressif de la dette intérieure commerciale. « De quoi redonner le sourire aux entrepreneurs qui ont fait montre de patience et de bonne compréhension. Cet effort conséquent du gouvernement, vous vous en doutez, va relancer la demande intérieure et donner un coup de boost à l'économie nationale », a-t-il déclaré.

Il a, par ailleurs, salué la contribution des organismes du système des Nations unies au Congo, au travers de la démarche inclusive contenue dans le rapport d'évaluation des impacts socio-économiques de la pandémie de Covid-19 et le plan de relèvement à court et moyen termes pour une réponse socio-économique. Il s'agit là, a-t-il dit, d'une réponse idoine à la relance de l'économie nationale dans toutes ses composantes.

Parfait Wilfried Douniama



Le président de l'Assemblée nationale, Isidore MvoubaDR

le cadre de la lutte contre la Covid-19.

« Car, la responsabilité de chacun est de veiller sur l'autre. C'est le moment de rappeler la solidarité, la nécessité pour chaque

démie qui donne le tournis à tous les gouvernements et à la communauté scientifique internationale », a-t-il invité.

Relancer l'économie nationale

REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTRE DE LA SANTE DE LA POPULATION DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE L'INTEGRATION DE LA FEMME AU DEVELOPPEMENT

LABORATOIRE NATIONAL DE SANTE PUBLIQUE

Réhabilitation des immeubles affectés à Brazzaville

Au Laboratoire National de santé Publique

Avis d'Appel d'offres T-AON-001-LNSP-CGMP-2020

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans la semaine africaine, les dépêches de Brazzaville et le Patriote du 25 septembre 2020

2. Le Laboratoire National de Santé Publique a obtenu dans le cadre du Budget de l'Etat congolais des fonds, afin de financer son budget d'investissement exercice 2020, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de réhabilitation des immeubles affectés à Brazzaville.

3. Le Laboratoire National de Santé Publique sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir : réhabilitation des immeubles affectés à Brazzaville.

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Laboratoire National de Santé Publique et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Face Palais du peuple, centre-ville Brazzaville de 09 heures 00 à 14 heures 00.

6. Les exigences en matière de qualification sont : voir DPAO n° 5.1 du présent DAO. Une marge de préférence applicable à certaines fournitures fabriquées dans les Etats membres de la CEMAC sera octroyée aux candidats éligibles. Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après : Laboratoire National de Santé

Publique. Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Face Palais du peuple, centre-ville Brazzaville, République du Congo contre un paiement non remboursable de 200.000 FCFA. La méthode de paiement sera paiement en espèces contre remise d'un reçu. Le document d'Appel d'offres sera adressé par dépôt du dossier physique en format papier et électronique.

8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Laboratoire National de Santé Publique, Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, République du Congo, Face Palais du peuple, centre-ville Brazzaville au plus tard le 24 octobre 2020 à 12 heures. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

9. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après Laboratoire National de Santé Publique, Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Face Palais du peuple, centre-ville Brazzaville République du Congo au plus tard le 24 octobre 2020 à 13 heures. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre d'un montant de 7.500.000 FCFA. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de soumission.

L'adresse à laquelle est fait référence ci-dessus est :

Bureau : Laboratoire National de santé Publique
Boulevard Denis SASSOU-NGUESSO, face Palais du peuple centre-ville
République du Congo
Téléphone : (00 242) 06 658 55 27 / 06 666 51 78
E-mail: fabien.niama@gmail.com
justinbayeckolangouma@yahoo.fr

Fait à Brazzaville, le 25 Septembre 2020
Le Directeur Général du Laboratoire National de Santé Publique
Pr. Fabien Roch NIAMA

NÉCROLOGIE



Mmes Balimba née Masseké Victorine, Makouézi née Masseké Alphonsine, les enfants et les petits enfants ont le regret d'informer les parents, amis et connaissances du décès de leur sœur, mère et grand-mère Hélène Naomie Masseké "Imperiale", survenu le 20 septembre à Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient au n° 14, rue Dahomey Poto-Poto en face de l'église Sainte-Anne du Congo Le programme des obsèques sera communiqué ultérieurement.

Véran Carrhol Yanga, journaliste, rédacteur en chef adjoint du bi-hebdomadaire La Semaine Africaine ; les familles Yanga et Mavoungou, informent les parents, amis et connaissances du décès le 25 septembre à Pointe-Noire de Jean-Félix Yanga, ancien contrôleur d'Etat à la CNSS et à l'ex-SNDE. La date et le lieu de l'inhumation vous seront communiqués ultérieurement. Dieu a donné, Dieu a repris. Qu'il soit loué.



João Mbemba, agent des Dépêches de Brazzaville et famille informent les amis et connaissances du décès de Mme Mafimba née Iboko Obambo Mokanga Edwige, le 22 septembre à Brazzaville. La veillée mortuaire se tient au n°74, rue Dahomey à Poto-Poto (arrêt Mucodec, avenue de France). La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



LIBRAIRIE
LES MANGUIERS

Un Espace de Vente: Une sélection unique de la LITTÉRATURE CLASSIQUE (africaine, française et italienne)

Des : Essais, Bandes dessinées, Philosophie, etc.



Un Espace culturel Pour vos Manifestations :
Présentation d'ouvrages, Conférence-débat, Dédicace
Emission Télévisée, Ateliers de lecture et d'écriture.

Les Dépêches de Brazzaville 84 Boulevard Denis Sassous N'Gusso
immeuble les manguiers (Mpila) Brazzaville République du Congo

Ouvert
DU LUNDI AU VENDREDI 9 h - 17 h
SAMEDI 9 h - 13 h



SPORTS D'ÉLITE

Le mouvement olympique congolais veut l'amélioration du système de gouvernance

Le séminaire de l'élite dirigeante du sport congolais tenu les 25 et 26 septembre à Brazzaville a témoigné, la volonté des dirigeants de s'engager dans une nouvelle vision du développement du sport lors de la prochaine olympiade 2021-2024.

Le thème « le renforcement des capacités de gestion du sport d'élite » vise à tirer les leçons de la présente olympiade, dynamiser les administrations, améliorer le réseau de communication des fédérations et harmoniser le règlement des conflits internes. Cette formation a ainsi inauguré selon le Comité national olympique et sportif congolais (Cnosc) une série de congrès olympique locaux d'autant plus que « l'instauration d'un congrès du mouvement olympique et sportif national » figure parmi les recommandations que les dirigeants des sports ont faites le 26 septembre au ministère des Sports et de l'Éducation physique, au Cnosc mais aussi à tous les autres partenaires du mouvement.

Dans la réflexion autour de l'amélioration du système de gouvernance, les responsables des fédérations ont analysé les faiblesses et pris les options susceptibles de conduire à une participation de qualité des athlètes congolais aux compétitions continentales et mondiales. Dans la recherche des solutions à des éventuels problèmes de financement, ils ont plaidé en faveur de l'adoption par chaque fédération sportive nationale d'un plan stratégique, devant



Le ministre des Sports et de l'éducation physique, entouré du président du Cnosc et les participants/Adiac

permettre de réaliser une participation efficiente aux compétitions continentales et mondiales.

Ils ont aussi souhaité le financement par le Fonds national de développement du sport des plans stratégiques des fédérations sportives nationales aux fins d'une meilleure préparation et participation des athlètes congolais aux compétitions continentales et mondiales ainsi que l'attribution d'une subvention de l'Etat au Cnosc et aux fédérations sportives nationales.

L'utilisation des infrastructures

sportive a été aussi évoquée. A la faveur des 11e Jeux africains de Brazzaville 2015 en effet, le pays dispose désormais des infrastructures de qualité qui méritent d'être mises en valeur. Les gestionnaires des fédérations se sont appuyés sur cette évidence pour recommander la mise à la disposition des athlètes congolais de haut niveau, des infrastructures du Complexe sportif de la concorde sans oublier l'attribution des sièges des fédérations. Dans le domaine de la formation réclamée par le ministre des Sports et de

l'Éducation physique, la création par les fédérations sportives nationales des écoles sur leur discipline sportive respective contribuerait à l'amélioration de la performance des athlètes.

Les participants ont par ailleurs fait obligation aux fédérations de reconnaître la Chambre de conciliation et d'arbitrage du sport, comme un organe de régulation. Tout en s'engageant à insérer dans leurs statuts des dispositions relatives à l'éducation, au civisme et à la culture olympique.

Ils ont décidé de respecter les dis-

positions statutaires ainsi que les orientations ministérielles établies pour la tenue des assemblées générales électives des fédérations sportives nationales au titre de l'olympiade 2021-2024 et de se mobiliser dans la lutte contre la Covid-19. Les participants ont en revanche souhaité développer des technologies de l'information et de la communication et mettre en place d'un réseau de communication spécifique au mouvement olympique et sportif congolais.

« Nos conclusions sur la base de ces attentes ouvriront, j'en suis sûr, la marche victorieuse du mouvement olympique et sportif congolais vers une olympiade post Covid-19 spéciale à tous égards. Il est évident que nos premiers pas consisteront en l'organisation réussie de nos assemblées générales électives, conformément à nos différents textes fondamentaux et aux orientations de l'autorité de l'Etat. Pour sa part le comité olympique et sportif congolais y veillera », a déclaré Raymond Ibata, président du Cnosc lors de la cérémonie d'ouverture présidée par Hugues Ngouélondélé, ministre des Sports et de l'Éducation physique.

James Golden Eloué

HANDBALL

Guy Jonas Tsiba candidat à la présidence de la Fecohand

Ancien joueur et dirigeant de la section handball du club Avenir du Rail (AVR), le colonel de police a officiellement annoncé sa candidature à la présidence de la Fédération congolaise de handball (Fecohand).

Guy Jonas Tsiba se dit prêt à redynamiser le handball dans toutes les localités de la République du Congo. Il pense que cette discipline stagne au Congo. Selon lui, il faudrait poser les jalons à travers la création des écoles de formation, le lancement de la politique de détection des jeunes talents, l'encouragement des bénévoles, ainsi que la rentabilisation du métier d'handballeur.

Dans un entretien avec Les Dépêches de Brazzaville, il a signifié que le bureau sortant de la Fecohand n'a pas totalement joué son rôle puisque le handball congolais a atteint son pire niveau.

« C'est un sursaut d'orgueil qui nous a poussés à se porter candidat au poste de président de la Fecohand parce que nous ne pouvons plus continuer à assister au déclin du handball congolais. Réellement le handball n'existe plus au Congo. Dans plusieurs départements de notre pays, cette discipline sportive n'est pas pratiquée, alors comment pouvez-vous être champion dans des circonstances pareilles ? », s'est interrogé Guy Jonas Tsiba.

Pour lui, la relance voire le développement du handball passe par la mobilisation des efforts, l'organisation de façon régulière des anciennes compétitions comme la Coupe du Congo ou la Coupe de la ville. Guy Jonas Tsiba estime qu'il est temps que les dirigeants sportifs fassent bloc derrière le handball congolais afin de redorer le blason de cette discipline qui a fait le beau temps du sport au Congo dans les décennies 1970 et 1980. « A travers ma candidature, nous répondons aussi à l'instruction du chef de l'Etat qui demandait aux agents de la force publique, le 31 décembre dernier, de jouer le rôle du vivier du sport congolais. Il faut intéresser la population à la pratique du handball », a-t-il renchéri.

Notons que la date de l'élection à la présidence de la Fecohand n'est pas encore connue. Mais elle pourrait se tenir certainement dans la période du 16 au 27 novembre de l'année en cours.

Rude Ngoma

FÉCOKA-AMA

Séraphin Dion annonce sa candidature à la présidence

C'est par un rituel traditionnel que ce ceinture noire 5e dan a fait part aux doyens de karaté congolais de son intention de briguer la présidence de la Fédération congolaise de karaté et arts martiaux affinitaires (Fécoka-Ama) lors de la prochaine assemblée générale élective.

Le renouvellement des instances dirigeantes des fédérations sportives nationales prévu dans la période du 16 au 27 novembre avance à grands pas. Avant de se lancer dans ce combat, Séraphin Dion multiplie les stratégies pour mettre toutes les chances de son côté. Le futur candidat à la présidence de la Fécoka-Ama a choisi de faire d'abord école auprès des doyens du karaté qui ont géré la fédération. Les sages conseils de Jean Gallessamy Ibombot, président fondateur de la Fécoka-Ama, qui était assisté par deux anciens présidents de la Fécoka-Ama, notamment Jacques Koyo et Ludovic Atipo ainsi que maître Alain Maboyi, l'un des fondateurs, lui ont permis de bénéficier de leur soutien et de sortir de cet échange grand.

« Je suis venu me présenter à eux et leur dire officiellement mon intention de me présenter en tant que candidat à la présidence de la Fécoka-Ama. J'ai échangé avec eux pour comprendre leur perception de l'évolution du karaté aujourd'hui, quelles seraient leurs attentes pour l'olympiade

2021-2024 avant de prendre conseil. Cela m'a également permis de connaître la vie du karaté, comment les choses ont commencé », a déclaré Séraphin Dion. Le respect et la considération des anciens couplés avec les différents documents qui retracent le parcours de karaté depuis sa création, qui lui ont été remis par le Dr Gallessamy Ibombot, font déjà de lui le chouchou des anciens.

« On m'a donné tous les attributs du pouvoir. Le président a mis à ma disposition des éléments qui ont contribué à la création de la fédération. Il m'a parlé de ce qui a été réalisé comme œuvre au niveau de l'éclosion du karaté à l'échelle nationale. Je sais dire merci pour les sages conseils qu'ils m'a donnés pour le karaté », a souligné le candidat. « Vous abordez déjà vos ex-présidents qui ont une certaine expérience. Nous ne sommes pas vos ennemis. Nous voulons que nous ayons un karaté exemplaire. Je bénis votre présence. Je vous donne les pleins pouvoirs pour aller de l'avant. Faites-nous un karaté sport et ne nous faites pas un karaté

des bandits parce que vous serez seul responsable, complice et coupable... », a souligné le Dr Jean Gallessamy Ibombot qui a fait de lui son héritier.

Le président fondateur de la Fécoka-Ama a, par ailleurs, plaidé pour la gestion autrement de la fédération. Le nouveau président, a-t-il souhaité, devrait développer le karaté sport en karaté affaires. « Avec l'organisation, les clubs doivent être les entreprises. Le karaté doit avoir des documents d'entreprenariat. Vous n'êtes pas connu à la Chambre de commerce », a-t-il dit. « Au karaté il faut respecter les anciens, sans eux il n'y a rien d'autres. Il n'est pas venu pour s'enrichir, il est venu pour que le karaté aille de l'avant. Nous lui donnons aujourd'hui l'aval et le chemin. Il peut postuler et nous allons le soutenir », a pour sa part souligné Chairman Jacques Koyo, le successeur de Gallessamy Ibombot à la présidence de la Fécoka-Ama. Pour Alain Maboyi, seuls l'amour et l'unité permettraient au karaté congolais d'aller de l'avant.

J.G.E.



Toute l'actualité Du Bassin du Congo EN VIDÉO

www.adiac.tv

+336 11 40 40 56

info@adiac.tv

84, boulevard Denis-Sassou-N'Gessou
Brazzaville - République du Congo



LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER
DE KINSHASA

FESTIVAL KIMOKO

La 12e édition se termine en apothéose

Après trois jours de représentations théâtrales et d'activités culturelles diverses, la 12e édition du festival international Kimoko a pris fin le 18 août au Centre culturel Jean-Baptiste-Tati-Loutard de Pointe-Noire.

Malgré le contexte économique actuel difficile, le comité d'organisation du festival Kimoko, dirigée par Alphonse Chardin Kala, a tenu à offrir à l'assistance des spectacles de théâtre de haute facture au Centre culturel Jean-Baptiste-Tati-Loutard avec les comédiens et compagnies de théâtre de Pointe-Noire, de Brazzaville, de Côte-D'Ivoire et du Gabon.

À l'ouverture, «*L'or des femmes*» de Mambou Aimé Gnali mis en scène par Jeh'f Biyeri a été jouée par Ku Konde Center suivie de Dimension, un spectacle de danse contemporaine livré par la compagnie Yob Yob de Pointe-Noire. Présente à la représentation théâtrale, Mambou Aimée Gnali, auteure de l'ouvrage, a salué



La photo de famille des participants à Kimoko crédit photo»Adiac»

le talent des comédiens tout en se réjouissant de cette marque d'attention à son œuvre. Ce sentiment de reconnais-

sance a aussi été exprimé par Henri Djombo, auteur de la pièce «*Le Mort vivant*» jouée par la compagnie théâtrale Les Pétroliers de

Pointe-Noire lors de la deuxième journée qui a pris fin par la pièce de théâtre «*Le sexe de Matonge*» jouée par Alphonse Mafoua, comédien

de Brazzaville. Avant la cérémonie de clôture intervenue le 18 août, les festivaliers ont eu droit à une excursion au site qui abrite les glaciers de Makola situé à une trentaine de kilomètres de la ville. En soirée, la pièce de théâtre «*Prévert Bantu*» du Gabonais Michel Ndao et «*La caquette*» de l'Ivoirien Michel Boyiri ont mis fin à ces trois jours de réjouissances culturelles.

Signalons que la programmation a offert aussi au public des spectacles en off à l'espace culturel Le Continental à Mpaka. Les artistes locaux : Germaine Ololo, Kimoktoir, Apen's, Afro Tam-Tam, Jack Deberno, Yanninga, Racines... ont été les principaux animateurs. En marge du festival, des ateliers et des rencontres professionnelles ont été également organisées afin de favoriser les échanges entre comédiens et amoureux de l'art de molière.

Hervé Brice Mampouya

HUMEUR

Quels diplômes délivrent les écoles et instituts privés sans agréments ?

La réponse à cette question est sans hésitation : «*Allez-y comprendre* », c'est-à-dire des diplômes sans queue ni tête. Ce constat réel soulève la sempiternelle question de certains instituts et écoles privés qui continuent de fouler aux pieds cette condition sine qua non, à savoir l'obtention de l'agrément délivré par les services habilités de l'Etat afin de dispenser dans toute quiétude des enseignements qui vont être sanctionnés par des diplômes conformes.

Ce désordre est peut-être encouragé par un laisser-aller des services d'éveil et d'inspection pédagogiques, disons-le sans langue de bois, car ce sont ces services qui devraient être plus regardants pour épargner à nos enfants des formations sans suite réelle. Non ! Nous ne disons pas ici que ces

écoles et instituts dispensent des enseignements aux contenus obsolètes ou creux, mais nous fustigeons cette anarchie due au manque de «*formalisme* » de ces écoles qui n'obéissent pas aux lois et règlements de la République.

Oui, ces écoles et instituts participent bel et bien à la lutte contre le chômage des jeunes en recrutant des jeunes professeurs en fin de formation, mais hélas qui instruisent des apprenants dont les diplômes ne seront pas acceptés par l'Etat par manque d'agrément. Ce désagrément touche à la fois le primaire, le secondaire et le supérieur, car quand on essaie de faire le tour des instituts et écoles privés de nos villes en leur posant expressément la question sur les pièces qu'elles détiennent leur permettant d'ouvrir ces établissements de formation, certaines

écoles balbutient et d'autres brandissent des agréments provisoires vieux de quatre ans. Donc, elles n'ont pas l'autorisation de dispenser des enseignements continuellement sans êtres inquiétées. Quel désordre !

Nous ne traitons pas ici des critères objectifs qui permettent à un établissement privé d'enseignement technique et professionnel d'obtenir un agrément auprès de l'Etat. Nous notons plutôt avec regret la façon avec laquelle ces instituts et écoles sont en train de tromper les parents et les enfants en leur faisant croire que, même sans agrément, les diplômes qu'ils donnent sont acceptés à l'étranger parce qu'ils sont des succursales de certains instituts privés supérieurs de renommée internationale. Quelle malhonnêteté !

Tenez ! Certains instituts et écoles

baignés dans cette «*tricherie* » ont créé des diplômes «*fantômes*» dont la signification n'est connue que d'eux-mêmes. Ils vont même plus loin sans gêne aucune en organisant, dans l'euphorie de la libération des examens d'Etat, leurs propres cérémonies d'émulation, de soutenance de mémoires et de remise de diplômes de fin d'année et autres. Quelle tromperie !

On ne peut mettre fin à ce phénomène que si des mesures courageuses sont prises sans la moindre complaisance. Encore que si cette tricherie persisterait le risque est grand de voir le pays se retrouver avec un effectif important de diplômés et finalistes non considérés par l'Etat. Affaire à suivre

Faustin Akono

INTERVIEW

Julien Makoundi-Tchibinda : « le RDPS n'a pas reculé bien au contraire, il connaît une évolution significative »

Deuxième parti de la majorité présidentielle, le RDPS (Rassemblement pour la démocratie et le progrès social), a des efforts et un travail constants à fournir, il a l'obligation par ses dirigeants de bien tenir le gouvernail. Le secrétaire général de ce parti, Julien Makoundi-Tchibinda, a donné le week-end dernier, les grandes lignes de sa formation politique, notamment ses engagements électoraux.

Les Dépêches de Brazzaville (L.D.B) : la tenue du congrès est déjà dans les esprits des militants, est-ce que le parti a déjà arrêté un calendrier ?

Julien Makoundi-Tchibinda (J.M.T) : Sur la base des textes qui régissent le parti, il est retenue en bonne place, la tenue d'un congrès tous les cinq ans. Ainsi, le parti qui a, à sa tête le camarade Jean-Marc Thystère Tchicaya, assisté d'une coordination, avait déjà fait une proposition au comité directeur sur la tenue de deux grands événements, notamment, le congrès ordinaire et le 30e anniversaire de la création du RDPS. Du point de vue statutaire le congrès est retenu pour la fin de l'année, mais nous avons une contrainte de taille et exogène au fonctionnement normale du parti, notamment le Covid-19, qui nous oblige à nous arrimer au protocole sanitaire retenu par les instances dirigeantes du pays.

L.D.B : En mai 2017, le RDPS a lancé une campagne nationale d'adhésion au parti pour renforcer sa base militante, mais cette même année, le parti régresse et ne remporte que trois sièges aux législatives et quatre aux sénatoriales. Est-ce que ce congrès est un programme de réorganisation qui va permettre au RDPS de faire peau neuve ?

J.M.T : non il faut regarder sur toute la ligne, aujourd'hui, le RDPS dans ses rencontres a trois députés, quatre sénateurs et un ancrage local assez prononcé puisque nous avons près de

45 conseillers locaux, ce qui fait de nous la deuxième force de la majorité, nous ne dirons pas que cette moisson est négligeable. Le RDPS tient sa place, renforce son enracinement politique tant national que local. Il corrigera sa copie pour que 2022 lui apporte une meilleure moisson.

L.D.B : Créé en 1990, le RDPS a 30 ans aujourd'hui d'années d'existence, le parti se réjouit-il des objectifs atteints ?

J.M.T : Cette question est aussi subjective qu'objective, d'abord la création d'un parti politique, c'est la conquête pacifique et démocratique du pouvoir, à ce jour nous avons participé à la gestion du pouvoir et à sa conquête, je crois que ces deux objectifs sont atteints ; aujourd'hui le RDPS dans son fonctionnement tant formel que fondamental participe à ces deux objectifs, notamment la conquête et l'exercice pacifique et démocratique du pouvoir.

L.D.B : Chaque fois que le RDPS a tenu son congrès il y a toujours eu un changement, par exemple en 2009, lors du deuxième congrès ordinaire, Bernard Mbatchi était élu président et en 2015 lors du premier congrès extraordinaire, Jean-Marc Thystère Tchicaya est élu président du parti. Alors que nous réserve ce congrès ?

J.M.T : Déjà ce congrès tel qu'il se pointe à l'horizon a un caractère d'ouverture, je dirais c'est un congrès de maturité. Le congrès de 2009 avait un signe particulier, on venait de connaître un

événement grave, la disparition de notre président fondateur, à ce titre une évolution s'imposait. Et en 2015 Bernard Mbatchi est descendu de la charge et de façon consensuelle nous avons porté à la tête du parti le camarade Jean-Marc Thystère Tchicaya et là, nous nous apprêtons à aller au prochain congrès. Je tiens à vous dire que depuis 2015 le parti se porte bien, dans sa gestion, sa constance et son évolution, il se gère bien dans son fonctionnement et dans sa gestion quotidienne, les structures du parti sont à leur place, je pense que nous allons à un congrès totalement apaisé, car aujourd'hui, rien de fondamental n'est reproché à cette classe dirigeante.

L.D.B : autrefois troisième force politique du pays, le RDPS a reculé d'un cran, ce congrès va-t-il permettre au cadre de ce parti d'élaborer et d'adopter une charte censée définir l'identité du parti pour les prochaines années ?

J.M.T : Ce n'est pas au prochain congrès de définir l'identité du parti, le RDPS a une identité forte, le respect des valeurs d'égalité, d'équité, de justice sociale, de tolérance, de travail et de progrès, ces valeurs-là qui constituent l'identité même du RDPS n'ont pas varié et ne vont jamais varier tant que nous continuerons à fonctionner sur la base des textes qui régissent le fonctionnement de notre parti. On ne peut pas définir une nouvelle identité à ce parti, parce qu'il a une âme qui sous-tend sa vie.

L.D.B : Aujourd'hui, quelle



est la place du RDPS dans l'échiquier politique du pays ?

J.M.T : Comme je l'ai dit précédemment, le parti n'a pas reculé, il progresse ; nous croyons aujourd'hui qu'il est dynamique, représentatif tant au niveau local que national, les structures intermédiaires se gèrent à merveille et il n'y a que les motifs de satisfaction dans la marche vers le progrès.

L.D.B : Quel est votre mot de fin ?

J.M.T : Le RDPS est le deuxième parti de la majorité présidentielle, à ce titre il a des efforts à

fournir et un travail constant à pérenniser, il a l'obligation par ses dirigeants de bien tenir le gouvernail pour mieux se conduire. Et c'est ce que la coordination du bureau politique avec à sa tête le camarade Jean-Marc Thystère Tchicaya s'oblige à entreprendre, étant le deuxième parti de la majorité nous avons l'obligation de travailler d'avantage pour justifier non seulement ce rang, mais également le progrès et la pérennité tant attendue par nos militants, nos structures intermédiaires et celles de la base.

Propos recueillis par Hugues Prosper Mabonzo

HOMMAGE

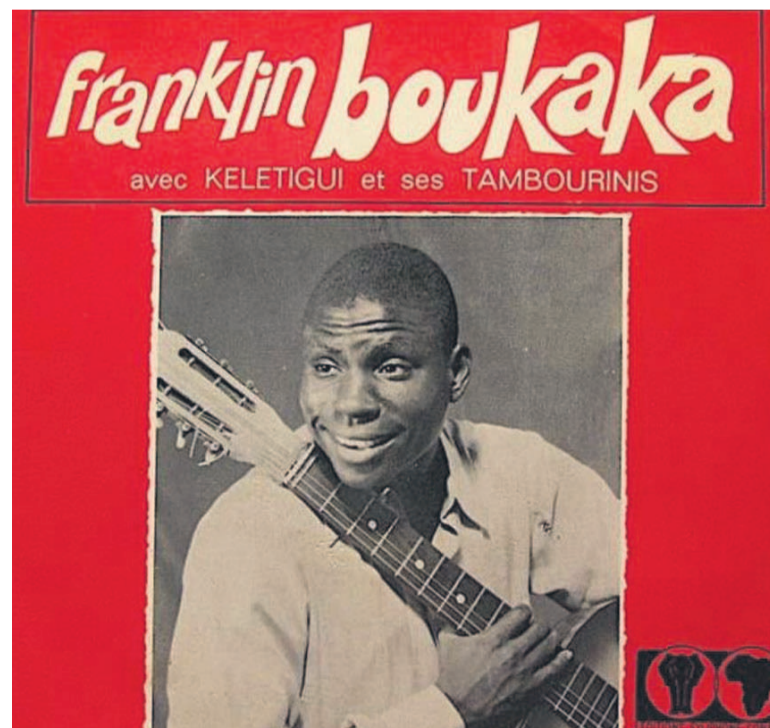
Franklin Boukaka, quatre-vingts ans déjà

Les hommages lui seront rendus le 10 octobre, à travers différents témoignages et un concert.

L'auteur de l'hymne le Bûcheron, « Ayé Africa, Eh eh africa, Oh liberté (Lipanda) », Franklin Boukaka, devrait totaliser, le 10 octobre, ses 80 ans s'il était encore en vie. Né en 1940 du même mois à Brazzaville et mort le 22 février 1972 à Brazzaville à l'âge de 32 ans. L'artiste musicien poète chantait pour l'unité africaine et dénonçait la mauvaise gestion, la politique de certains dirigeants africains. Son dernier disque de 33 tours « Le Bûcheron », réalisé avec Manu Dibango, peint la douleur du bas peuple et exprime son amertume. Ses chants rendent jusqu'aujourd'hui les politiques mal à l'aise. Les thèmes abordés dans l'une de ses chansons sont toujours d'actualité. La musique de Franklin Boukaka

éveille sans cesse la conscience des peuples africains et nourrit paisiblement leurs âmes. L'artiste partage à travers sa musique et ses textes son idéal d'un Congo libre, épanoui et d'une Afrique unifiée. Franklin Boukaka était nationaliste et panafricaniste, il rend dans sa chanson « les immortels » un grand hommage aux martyrs du combat contre le colonialisme « Oh O Mehdi Ben Barka. Mehdi nzela na yo ya bato nyonso, Mehdi nzela na yo ya Lumumba, Mehdi nzela na yo ya Che Guevara, Mehdi nzela na yo ya Malcolm X, Mehdi nzela na yo ya Um Nyobé, Mehdi nzela na yo ya Felix Moumié, Mehdi nzela na yo ya Nguyen Van Chai, Mehdi nzela na yo ya Tsoroki, Mehdi nzela na yo ya Camilo

CienFuegos, Mehdi nzela na yo ya Hoji Ya Henda, Mehdi nzela na yo ya Camilo Torres, Mehdi nzela na yo ya Abdel Kader, Mehdi nzela na yo ya Coulibaly, Mehdi nzela na yo ya André Matsoua, Mehdi nzela na yo ya Simon Kimbangu, Mehdi nzela na yo ya Albert Luthuli, Mehdi nzela na yo ya Boganda, Oh oh ya Tiers-monde, Oh oh ya libération ya ba peuple », refrain tiré des immortels. Entre autres compositions de Franklin Boukaka, Nakoki, Carolina, les Brazzavilloises, passi na komona, Luzolo, Mwanga, Pont sur le Congo, Ata ozali, Etumba, Likambo Oyo, etc. Chanteur, guitariste et auteur-compositeur congolais, Franklin Boukaka est spécialiste de la rumba et du soukous.



L'évènement sera organisé en partenariat avec le ministère de la Culture et des Arts, avec la participation musicale des artistes musiciens comme, Zao, Liz Babindamana, Egige Lenguis, Alban Kodja, l'orchestre symphonique kimban-

guiste, Fidèle Mpassi et Clotaire Kimbolo. Des témoignages vidéos seront également enregistrés de l'étranger dont la diffusion est prévue à partir du 24 octobre sur les télévisions et radios nationales.

Rosalie Bindika

SANTÉ SEXUELLE

Des jeunes appelés à faire usage de la contraception moderne

L'Association congolaise pour le bien-être familial (ACBEF) a organisé les 25 et 26 septembre à Pointe-Noire des journées Portes ouvertes à la faveur de la célébration de la Journée mondiale de la contraception.

Depuis 2007, de nombreuses organisations non gouvernementales (ONG) dans différents pays soutiennent cette journée qui a pour principal but d'amplifier la communication et le plaidoyer pour l'accès à la contraception afin de parvenir à un monde où chaque grossesse est désirée. Pour ce faire, le mouvement action jeunes (MAJ), l'organisation de jeunesse de l'Acbeff, a initié une campagne d'information et de sensibilisation en direction des jeunes et adolescents à travers différentes activités telle la communication de masse à Vindoulou dans le 4^e arrondissement Loandjili avec les jeunes de ce quartier qui ont été sensibilisés à la contraception. Un sondage en ligne auprès des jeunes ponténégrins sur l'utilisation des méthodes contraceptives a également été organisé par le MAJ avec des résultats très édifiants. En effet, près de 164 jeunes ont répondu à cette enquête. Des résultats recueillis montrent que 128



Espoir d'Almeda, président du MAJ lors de la visite guidée. Crédit photo Adiac

jeunes sondés ont déjà eu une activité sexuelle. Et ces 128 jeunes ont eu leurs premiers rapports sexuels sans utiliser un préservatif. « Ces journées Portes ouvertes sont organisées parce qu'il a été constaté que de nombreux jeunes ne fréquentent pas les centres de santé et que de nombreuses

personnes en général et jeunes en particulier ignorent beaucoup d'informations sur la santé sexuelle et de la reproduction. Ces journées sont donc un moyen pour rappeler à la population jeune surtout que les méthodes de contraception modernes (les injectables, les implants, le

stérilet, les spermicides, les pilules, le préservatifs...) existent et nous permettent d'éviter des grossesses non désirées. A eux d'en faire usage au moment opportun. Aussi, à travers les informations que nous apportons aux couples, nous leur demandons de planifier leurs naissances

et surtout leur rappeler l'importance des méthodes contraceptives. » a dit Espoir d'Almeda, président du MAJ.

Outre les consultations gratuites organisées à la clinique de l'Acbeff pendant ces journées, une visite guidée de la clinique a été initiée et a permis au public de connaître les différents services de cette clinique (réception, salle des infirmières, salle des sages femmes, local du médecin, caisse, laboratoire, échographie, pharmacie...).

Signalons que selon les chiffres remontant à 2007, le taux des grossesses non-désirées s'élève à 33% et de nouvelles infections au VIH/Sida à 12%. Le taux de fécondité des adolescents selon l'EDS 2011-2012 est passé de 27 en 2005 à 33 pour mille en 2012. Les jeunes filles sont exposées à la contamination du VIH/Sida et d'autres Infections sexuellement transmissibles (IST) entraînant des conséquences telles le décrochage scolaire, les accouchements difficiles....

Hervé Brice Mampouya

FOOTBALL

La Fécofoot invite les joueurs à passer les tests Covid

Dans un communiqué du 26 septembre, la Fédération congolaise de football (Fécofoot) a demandé aux joueurs et staffs techniques des équipes attendues aux compétitions continentales et internationales de prendre part aux tests Covid-19 qu'elle organise à partir du 30 septembre, au stade Alphonse-Massamba-Débat.

Après la déclaration de la coordination nationale de gestion de la pandémie du coronavirus, le 25 septembre dernier, autorisant la pratique des activités sportives, dans le strict respect du protocole sanitaire, l'instance dirigeante du football congolais a aussitôt relancé sa machine, car il n'y a plus de temps à perdre.

Selon le document, signé par le secrétaire général de cette structure, les joueurs et staffs techniques des équipes nationales du Chan, des U-20 dames, ainsi que ceux de l'Etoile du Congo et de l'AS Otôho sont priés de participer aux dépistages à la Covid-19, le 30 septembre, au stade Alphonse-Massamba-Débat.

Cette initiative a été sûre-



Les Diables rouges dames U-20 Adiac

ment lancée pour préparer ces différentes équipes, qui vont bientôt reprendre avec le terrain. C'est le cas de l'équipe Chan qui, dans trois mois, participera à la sixième édition du Championnat d'Afrique des nations de football, Cameroun 2021.

Les Diables rouges dames des moins de 20 ans, football, pour leur part, seront face aux Panthères du Gabon, en aller-retour, dans les prochaines semaines.

As Otôho et Etoile du Congo, qui sont qualifiés aux Compétitions africaines des clubs 2020-2021, pourront respectivement représenter le Congo à la Ligue des champions et la Coupe de la confédération, courant mois de novembre.

Rude Ngoma

80° ANNIVERSAIRE DU MANIFESTE DE BRAZZAVILLE

Une évocation de la mémoire du général de Gaulle à Verquin

Thierry Tassez, maire de Verquin, en France, a dévoilé les contours de son deuxième projet sur le travail de mémoire entre la France et l'Afrique : célébrer le 80ème anniversaire du manifeste de Brazzaville du 27 octobre 1940 du général de Gaulle, «en souvenir de Brazzaville, capitale de la France Libre».

Au cours de l'année 2020, le général de Gaulle est célébré à l'occasion de plusieurs anniversaires : sa naissance et sa mort en novembre, l'appel du 18 juin et le Manifeste lancé depuis Brazzaville le 27 octobre 1940. A propos de ce manifeste, après avoir érigé une stèle où le héros de la Seconde Guerre mondiale passe en revue les troupes africaines, la ville de Verquin compte organiser une semaine culturelle autour de cet acte fondateur de l'illustre général.

C'est dans ce contexte que le maire de Verquin, près de Béthune dans le Pas-de-Calais, a tenu une conférence de presse dans son cabinet municipal le 28 septembre. Après une présentation de sa ville de 3 500 habitants dans l'agglomération de 100 communes, d'emblée, Thierry Tassez, dont le père était un ancien résistant de 1939-1945, a expliqué pourquoi vouloir «exhumer l'histoire de Brazzaville, capitale de la France Libre», au point de la mettre à l'ordre du jour.

Il part du constat que, jusqu'alors, la France se penche sur cette partie de l'histoire en évoquant la saga de l'homme de Gaulle, au point même que plusieurs hommes politiques se revendiquent d'une France avec une idée du gaullisme.

Dans le même ordre d'idées, pour le maire, grâce au questionnement de l'histoire, il est temps



Conférence de presse de Thierry Tassez, maire de Verquin en prévision des festivités du manifeste du général de Gaulle le 27 octobre 1940. Crédit photo : Fredy Mizelet by Flam Image

de sortir du «culte du héros français» en continuant d'ignorer «la détresse de l'homme qui a été colonisé, transporté sur un champ de bataille pour un combat qui n'était pourtant pas le sien».

Dans sa vision, il est temps de «rectifier» l'absence d'hommages en France, «d'aller à la découverte de peuples qui ont combattu aux côtés de la mère patrie, se respecter et faire les choses ensemble».

Déjà l'année dernière, sans attendre l'appel du président français Emmanuel Macron à

rendre hommage aux soldats africains de l'armée française, le maire de Verquin, en présence de plusieurs personnalités, dont Bienvenu Okiemy, Conseiller diplomatique du président de la République du Congo, Denis Sassou N'Gusso, Rodolphe Adada, ambassadeur du Congo en France et Brice Arsène Mankou, président du Cercle des amis du Congo, avait dévoilé une stèle en mémoire des soldats africains qui ont combattu durant la Seconde Guerre mondiale.

Sur ce monument, fabriqué à par-

tir de plaques de fer façonnées et découpées au laser par une entreprise béthunoise, est représenté le général de Gaulle parmi ses combattants. Il a permis, pour la première fois en France, de réhabiliter l'Afrique, grande oubliée des commémorations de la libération de la France pendant la Seconde Guerre mondiale.

Pour la prochaine étape, sans entrave au respect de gestes barrières liés à la crise sanitaire du moment, Verquin accueillera une semaine culturelle sur l'histoire autour du 80ème anniversaire

du Manifeste lancé par le général de Gaulle depuis Brazzaville dont 2020 fera également partie, pour les 130 ans de sa naissance à Lille et 50 ans de sa mort, enterré à Colombey-les-deux églises en Haute Marne.

La maire a prévu d'associer la jeunesse par l'évocation de la mémoire de ce pan de l'histoire commune. Car, a-t-il estimé, «c'est par l'éducation que l'histoire doit être popularisée». Audrey Ferraton, en charge du projet au niveau municipal, prévoit de sensibiliser les enfants à l'histoire par une exposition et plusieurs ateliers, percussion, cuisine et autres jeux ludiques.

Prêt à mettre en musique son projet, le maire a terminé sa conférence de presse en poursuivant jusqu'au cimetière pour la visite de la stèle du général de Gaulle, un des nouveaux symboles de l'amitié Franco-congolaise. «Ici, c'est une partie du cœur du Congo, de son histoire. Un lopin du Congo situé en terre française : quel beau symbole finalement de deux terres, de deux pays, de deux cultures ! C'est un message de fraternité aux Congolais qui doivent savoir que loin, pas près de chez eux, pas si loin, il y a un peu de leur pays à Verquin où ils sont attendus avec bienveillance...», a confié le maire.

Rendez-vous est pris pour la mi-octobre à Verquin.

Marie Alfred Ngoma

FESTIVAL TUSEO

La 13^e édition se déroulera uniquement en ligne

La 13^e édition du festival international du rire, Tuseo, se tiendra du 29 au 31 octobre sous un format numérique diffusé en direct sur la page Facebook de l'Institut français du Congo.

L'arrivée de la pandémie de Covid-19 a conduit à l'annulation ou au décalage de nombreux événements culturels tels que les festivals, foires, expositions et conférences. D'un autre côté, certains organisateurs ont dû faire preuve de résilience pour ne pas voir leurs efforts être réduits à néant. A ce propos, le web est devenu la solution momentanée pour tenir des événements à distance et les partager avec un large public, quoique tous les avantages des rencontres physiques ne soient pas au beau fixe.

Dans ce même élan, Tuseo s'adapte au contexte et promet de remporter le pari d'une première édition virtuelle impactée par la pandémie de Covid-19. Comme à l'accoutumée, il sera question de donner l'opportunité aux humoristes professionnels et ceux en herbe de faire connaître leurs talents. L'objectif est de servir de plateforme d'expression aux artistes du rire et de valoriser leur savoir-faire. A ce jour, ce festival constitue un carrefour international important, où se côtoient artistes, managers, directeurs de festivals,



acheteurs et diffuseurs de spectacles.

Contrairement à l'édition 2019 où le festival Tuseo n'avait connu que la

participation des humoristes venus de France, de Mauritanie (pour la première fois) et des deux Congo, ceux de Guinée, du Bénin et du

Cameroun n'ayant pas pu faire le déplacement, cette année le festival connaîtra plus de participants de divers pays : Congo, France, Bé-

nin, Burkina-Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Niger et pour la première fois Haïti.

Durant trois jours, ces artistes régaleront tous les amoureux du rire avec des recettes à couper le souffle, dont eux-seuls maîtrisent les ingrédients secrets. En effet, il n'est plus à démontrer les vertus thérapeutiques du rire. En cette période de crise sanitaire où les esprits se crispent à la moindre mauvaise nouvelle et face au quotidien accompagné de tous ses aléas, le rire trouve tout à fait sa place.

Lancé en 2004, le Festival international du rire «Tuseo» avait, jusqu'en 2007, des éditions annuelles. Depuis trois ans, la promotrice dudit festival, Lauryathe Bikouta, a donné à l'événement une périodicité biennale. Mais, en raison de la forte demande du public, il a été décidé de la tenue du festival tous les ans et à long terme de façon itinérante. Le rendez-vous se déroule chaque année à Brazzaville, sous les auspices de l'Association des femmes artistes du Congo.

Merveille Atipo